GUERVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPART
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Can
Mairie de Guerville | 4 place de la mairie [illegible]
01 30 42 63 22 | mairie.guerville@guerville.org | www.guerville.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2026
ID : 078-217802917-20260321-202639-AI

ARRETE 2026\39
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Maire de la commune de Guerville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19,

Vu les articles R.2122-10 et L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame LECOEUR Christelle, fonctionnaire territorial, pour exercer sous ma surveillance et ma responsabilité les fonctions d'Officier d'Etat Civil,

ARRETE

Article 1 : Madame Christelle LECOEUR est déléguée pour exercer sous ma surveillance et ma responsabilité les fonctions d'Officier d'état civil pour délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes et également les mises à jour des livrets de famille.

Article 2 : Le fonctionnaire ci-dessus délégué pourra également dresser et délivrer les attestations du recensement citoyen.

Article 3 : La directrice Générales des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
-Publié au registre des arrêtés,
-Notifié à l'intéressé,

Article 4 : Ampliation sera adressée à :
- la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
- Au procureur de la République de Versailles

Fait à Guerville, le 26 mars 2026
Le Maire,
Yann LATARD

MAIRIE de GUERVILLE (Yvelines)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.